

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

04 Juin 2018

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :

Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN
Messieurs François CHARRASSE, Philippe COLLOT, Philippe COUCHOUX, Jean-Claude DAIX, Claude DELFORGE, Bruno FOUCHET, Nasser GAMMOUDI, Gilbert MATHIEU, Jean-Pierre MEURILLON, Rosan ROYAN, François THISSERANT, Daniel VOISIN

Assiste avec voix délibérative (en application des dispositions de l'article 25.3 des Statuts de la Ligue) :

Monsieur Denis TURCK (membre du Bureau du Comité Directeur du District du VAL DE MARNE, dûment mandaté par son Président)

Assistent :

Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Patrick LHERMITE (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :

Mesdames Stéphanie FRAPPART (excusée), Brigitte HIEGEL (excusée), Joëlle MONLOUIS (excusée), Ghislaine YESLI KERRAD (excusée)
Messieurs Ahmed BOUAJAJ (excusé), Frédéric CHEVIT (excusé), Thierry MERCIER (excusé)

En ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort des groupes et des premières rencontres de la Finale Régionale du Challenge U11 (Filles et Garçons) qui se déroulera le Samedi 16 Juin prochain sur les installations du FC MELUN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 30 AVRIL 2018

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 30 Avril 2018.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* Le point sur les licences 2017/2018

Il est préalablement rappelé que la clôture de la saisie des licences a été effectuée le 30 Avril 2018.

Le Comité relève ensuite qu'au titre de la saison 2017/2018, la Ligue a enregistré 267 957 licences contre 268 211 à la fin de la saison dernière, soit une quasi stabilité des effectifs (- 0,09%, soit - 254 licences).

Sur le territoire de la Ligue, ces 267 957 licences se répartissent comme suit :

	Effectif total 2017-2018	Variation par rapport à n-1
92	41 532	- 0,42%
77	40 747	- 2,36%
78	39 817	+ 0,20%
93	38 999	+ 1,76%
94	37 192	+ 2,06%
91	35 293	- 0,75%
95	34 038	- 1,02%

Au niveau national, 2 130 052 licences ont été enregistrées pour la saison 2017/2018, soit une légère baisse de 0,52%.

* Informations sur les demandes de licence 2018/2019

Les bordereaux de demande de licence au format papier (pré imprimés pour les Renouvellements et vierges pour les Nouvelles licences et les changements de clubs) et le questionnaire de santé sont expédiés aux clubs depuis la semaine 22. Le routage des documents qui est assuré par l'imprimeur cette saison, est en cours de finalisation.

Les bordereaux, le questionnaire de santé et les notices relatives à l'assurance licence ont été mis en ligne sur le site Internet de la Ligue depuis la fin de la semaine 21.

Il est par ailleurs précisé que l'ouverture de la saisie des demandes de licences pour la saison 2018/2019 a été fixée par la F.F.F. au 05 Juin 2018.

* Retour sur les Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF Futsal et Seniors

Le Comité revient sur :

. La Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Futsal qui s'est déroulée le Mardi 29 Mai dernier à la Halle Carpentier à Paris.

Résultat : TORCY FUTSAL EU (R1) / ACCES FC (R3) : 4 – 3.

. La Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Seniors IDF qui s'est déroulée le Mercredi 30 Mai dernier à Saint-Maur des Fossés sur les installations du stade Chéron.

Résultat : JA DRANCY 2 (R2) / FC SAINT-BRICE (R1) : 0 – 1.

Le Comité adresse ses remerciements aux clubs supports de ces Finales pour la qualité de l'organisation mise en place, et aux municipalités concernées pour le prêt des installations.

En outre, le Comité adresse ses félicitations tant aux vainqueurs qu'aux finalistes de ces Finales et se réjouit de l'excellent état d'esprit affiché par l'ensemble des participants.

Il est enfin rappelé que les Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF Libres se dérouleront les 09 et 10 Juin prochains sur les installations du FC RUEIL MALMAISON.

* Retour sur la Finale Régionale du Festival Foot U13

Le Comité revient sur la Finale Régionale du Festival Foot U13 (Filles et Garçons) qui s'est déroulée le 05 Mai dernier sur les installations du FC JOUY LE MOUTIER.

A l'issue de cette Finale Régionale, les clubs suivants représenteront la Ligue lors de la Finale Nationale du Festival Foot U13 qui se déroulera les 09 et 10 Juin prochains à Capbreton :

. Chez les filles : PARIS SAINT-GERMAIN FC (1^{er}) – PARIS FC (2^{ème})

. Chez les garçons : TORCY (1^{er}) – ACBB (2^{ème})

Il est par ailleurs précisé que pour la Finale Régionale, un principe de rotation entre les Districts a été instauré pour qualifier le 8^{ème} club chez les filles et les 15^{ème} et 16^{ème} clubs chez les garçons.

Enfin, le Comité relève et regrette l'absence du C.T.D.-D.A.P. du District des YVELINES, étant rappelé que comme chaque saison, l'ensemble des C.T.D.-D.A.P. avaient été mobilisés sur cette manifestation.

* Retour sur la demi-finale de la Coupe U.E.F.A. des Régions

La sélection Seniors de la Ligue s'est inclinée, sur le score de 3 buts à 0, face à son homologue de la Ligue AUVERGNE-RHONES-ALPES dans le cadre de la demi-finale de la Coupe U.E.F.A. des Régions qui s'est déroulée le 26 Mai dernier à Thiers (Auvergne).

* Phase d'accession au Championnat de France Féminin de D2

Le Comité,

Après avoir relevé que conformément au règlement de la Phase d'accession au Championnat de France Féminin de D2, deux clubs franciliens participent à cette épreuve ; pour cette saison 2017/2018, il s'agit du RC SAINT-DENIS (1^{er} de R1 F) et du FC VAL D'EUROPE (2^{ème} de R1 F),

S'étonne que ces deux clubs aient été placés dans le même groupe et qu'à l'issue d'un tirage non ouvert au public, le sort les ait désignés comme adversaires lors du 1^{er} tour de cette Phase d'accession.

* Retour sur les Assemblées Générales de la L.F.A. et de la F.F.F.

Les Assemblées Générales de la L.F.A. et de la F.F.F. ont eu lieu respectivement le 1^{er} et le 02 Juin derniers à Strasbourg.

Le Comité relève l'adoption d'un texte au terme duquel il est fait obligation aux Ligues Régionales de mettre en place, au plus tard pour la saison 2019/2020, des Championnats Régionaux U16 et U18.

Le Président précise qu'une réflexion doit rapidement être menée afin que le projet de réforme des Championnats de Jeunes soit adopté lors de la prochaine réunion plénière du Comité.

* Retour sur les réunions du Bureau du Collège des Présidents de District

Le Comité prend connaissance des sujets abordés lors des réunions du Bureau du Collège des Présidents de District des 11 Avril et 1^{er} Juin 2018.

M. MEURILLON s'étonne qu'ait été abordée la question de l'évolution du F.A.F.A. lors de la réunion du Bureau du 1^{er} Juin 2018 alors même que le Comité Exécutif de la F.F.F. a, lors de sa réunion du 15 Mai 2018, arrêté des orientations pour ce dispositif.

Par ailleurs, il a été rappelé, lors du Bureau du Collège des Présidents de District du 11 Avril 2018, que ledit Bureau est un organe de la L.F.A. et qu'à ce titre, l'ordre du jour de ses réunions est défini par le Président de la L.F.A..

Il trouve anormal que le Président du Collège des Présidents de District n'ait pas qualité pour définir l'ordre du jour de l'instance qu'il préside.

* Point sur l'application faite au niveau des Districts des décisions financières prises par le Comité de Direction de la Ligue (clubs débiteurs)

Le Président rappelle qu'eu égard aux versements effectués par la Ligue aux Districts (sur les licences, les Droits de Changements de Club, etc.), un club présentant un solde débiteur à la Ligue, est, par voie de conséquence, redevable au District. Ainsi, lorsque ce club fait l'objet d'une décision de suspension de toutes compétitions par le Comité de Direction de la Ligue, c'est en toute logique que cette suspension doit également être appliquée au niveau départemental.

Néanmoins, comme indiqué lors d'une précédente réunion du Comité, certains Districts n'appliquent pas cette décision de suspension de compétitions au niveau départemental.

Dès lors, le Président confirme qu'il n'y aura plus de versements aux Districts concernés au titre de ces clubs débiteurs.

Enfin, le Président précise qu'une réflexion est menée afin de modifier les modalités d'application des sanctions prévues au Règlement Financier.

* Point sur les contentieux en cours devant les Tribunaux

Le Président fait un point des contentieux en cours devant les Tribunaux, lesquels concernent essentiellement des dossiers ayant un lien direct avec l'activité sur les terrains, et précise qu'eu égard à la lourdeur d'un dossier contentieux, il est nécessaire de procéder à un examen approfondi des propositions de conciliation formulées par le C.N.O.S.F..

* Point sur le niveau de classement des terrains pour les clubs accédant au Championnat Seniors de R1 2018/2019

Le Comité prend note de la problématique relative au niveau de classement des terrains des clubs potentiellement accédant au Championnat Seniors de R1 et consécutive à la mise en œuvre de la réforme dudit Championnat à compter de la saison 2018/2019.

Des dispositions dérogatoires seront adoptées par le Comité avant le début de la prochaine saison.

* Demande de l'AS COLLEGIEN : prolongation de la validité des bons de formation « Solidarité Club »

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de l'AS COLLEGIEN quant à la prolongation de la durée de validité des bons de formation alloués dans le cadre de l'opération Solidarité Club,

Après avoir entendu le Président du District de SEINE-ET-MARNE,

Donne une suite favorable à cette demande.

L'AS COLLEGIEN pourra donc utiliser les bons de formation sur la saison 2018/2019.

* Information anniversaire des 100 ans de la Ligue

Le Président précise que dans le cadre des 100 ans de la Ligue, des outils de communication et d'identification sont en cours de réalisation ; le lancement de la communication devant intervenir lors de l'Assemblée Générale de la Ligue de Novembre 2018 et des animations autour de cet événement étant proposées toute l'année 2019 jusqu'à l'Assemblée Générale de la Ligue de 2019.

Enfin, le Président invite les membres du Comité souhaitant travailler sur cet événement à se faire connaître auprès de la Direction de la Ligue.

* Nomination des Commissions Régionales 2018/2019

Le Comité procédera à la nomination des Commissions Régionales pour la saison 2018/2019 lors de sa prochaine réunion plénière.

Le Président informe le Comité de la réflexion en cours quant au devenir des Commissions d'Organisation des Compétitions dont l'activité a évolué ces dernières saisons, notamment eu égard à la dématérialisation des procédures.

* Retour sur les rendez-vous et réunions du Président

Le Président fait un point sur ses différents rendez-vous et autres réunions touchant à la Vie de la Ligue :

- . 02.05 : Réunion L.F.A. / L.P.I.F.F. sur les Conventions d'objectifs
- . 04.05 : Signature convention Ligue / Mairie des Mureaux / Collège des Mureaux – Classe Arbitrage
- . 07.05 : Collège des Présidents de Ligue / Inauguration du nouveau siège du District 93
- . 08.05 : Finale de la Coupe de France
- . 09.05 : Rendez-vous avec M. Cyril MOURIN, Conseiller du Président de la République
- . 22.05 : Commission des Finances et du F.A.F.A.
- . 23.05 : Rendez-vous avec Noël LE GRAET et François GARAY (Classe Arbitrage au Collège) / Rendez-vous avec le Consortium Stade de France et le District 93
- . 24.05 : Rendez-vous avec l'Agence Samarquande – 100 ans de la Ligue
- . 30.05 : Finale de la Coupe Crédit Mutuel Seniors

* Mouvements dans les clubs

Le Comité entérine les mouvements dans les clubs suivants :

Affiliation

Club Libre

582 537 : NUEVE UNO (94) - *Championnat du Dimanche Matin*

Inactivité

Club Football d'Entreprise

612 286 : MUNICIPALUX D'EVRY A.S. (91)

Inactivité partielle

Clubs Libres

500 483 : PONTIERRY U.S. (77) - *Catégorie Vétérans*

547 000 : POMMEUSE FAREMOUTIERS U.F.F. (77) - *Catégorie U19*

Radiation pour non-paiement des sommes dues

Le Comité prend acte de la décision du Comité de Direction du District du VAL-D'OISE du 22 Mai 2018 quant à la radiation pour non-paiement des sommes dues du club suivant :

Club Libre

581 954 : FRANCO TURC DE CERGY PONTOISE F.C. (95)

Changement de District

Club Football d'Entreprise

601 953 : AIR FRANCE ROISSY A.S. (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de changement de District de l'AS AIR FRANCE ROISSY,

Vu l'article 38 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu l'adresse du siège social et du lieu d'activité du club,

Autorise le changement de District de l'AS AIR FRANCE ROISSY, lequel sera désormais rattaché au District du VAL-D'OISE.

Sortie de club omnisports

Dissolution :

531 911 : VILLIERS SUR ORGE C.O. (91)

Affiliation :

5..... : VILLIERS SUR ORGE FOOTBALL CLUB

Suite à la dissolution de la Section Football du C.O. VILLIERS SUR ORGE (531 911), la nouvelle association VILLIERS SUR ORGE FOOTBALL CLUB conserve les places acquises

par les équipes du C.O. VILLIERS SUR ORGE à l'issue de la saison 2017/2018 dans les différents championnats.

Changements de Titre

Clubs Libres

500 752 : CACHAN C.O. (94)

Ancien titre : CACHAN A.S.C. C.O.

524 630 : MILLY GATINAIS FOOTBALL CLUB (91)

Ancien titre : MILLY LA FORET F.C.

551 657 : A.S. ULTRA MARINE VITRY (94)

Ancien titre : A.S. ULTRA MARINE

(sous réserve de réception du récépissé de préfecture de changement de titre)

582 490 : RESPECT ET VIVRE ENSEMBLE (91)

Ancien titre : RENOUVEAU EN VILLE

Club Football d'Entreprise

605 406 : BEST TRAINING CHAMBOURCY (78)

Ancien titre : ASPTT CHAMBOURCY

(sous réserve de réception du récépissé de préfecture de changement de titre)

Groupement

581 215 : UNION LOUVECIENNES MARLY LE ROI FC

Le Comité prend acte de la modification du périmètre d'activité du groupement UNION LOUVECIENNES MARLY LE ROI FC ; ainsi, à compter de la saison 2018/2019, seules les équipes U15, U17 et U19 feront partie de ce groupement.

* Demande d'entente formulée par les clubs du FC PARAY (525 192) et du FC ATHIS MONS (500 232)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente formulée par les deux clubs susvisés pour la catégorie U16 F (compétitions à 11),

Autorise cette entente pour la saison 2018/2019, étant observé que le club support de cette entente est le FC PARAY.

Demandes de déplacement à l'étranger

Le Comité,

Vu les dispositions de l'article 179 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Sous réserve que les équipes concernées n'aient pas de rencontres officielles programmées à ces dates, le Comité autorise le déplacement de :

. PARIS SAINT-GERMAIN FC (500 227) : U11 : les 23 et 24 Juin 2018 en Allemagne (Raddatz Cup)

. CA PARIS (500 221) : U15 – U17 : du 1^{er} au 07 Juillet 2018 à San Sebastien (Espagne)

. CS TERNES PARIS OUEST (548 855) : U11 – U12 - U15 : du 1^{er} au 07 Juillet 2018 à San Sebastien (Espagne)

. TREMBLAY FC (544 872) : U10 – U11 : du 28 Juin au 02 Juillet 2018 à Sfax (Tunisie)

. CO VINCENNOIS (500 138) : U15 : du 27 Juin au 02 Juillet 2018 à Esposende (Portugal)

. FONTENAY SOUS BOIS (523 873) :

* U12 : du 27 Juin au 1^{er} Juillet 2018 à Barcelone (Espagne)

* U13 – U15 : du 27 Juin au 1^{er} Juillet à Porto (Portugal)

. CERGY-PONTOISE FC (551 988) :

* U15 – U17 : du 28 Juin au 1^{er} Juillet 2018 à Esposende (Portugal)

* U10 – U12 : du 15 au 18 Juin 2018 à Viana de Castel (Portugal)

Organisation de tournois internationaux sur le territoire de la Ligue

Le Comité prend connaissance de l'organisation des tournois internationaux suivants sur le territoire de la Ligue :

. RC PAYS DE FONTAINEBLEAU : (District de SEINE-ET-MARNE) : tournois internationaux U8, U9, U10 et U11 le 24 Juin 2018 - Tournoi homologué par la C.R.S.R.C.M. du 24 Mai 2018

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* La formation des éducateurs

- Titres à Finalité Professionnelle

. Dans le cadre de la formation au Brevet d'Entraîneur de Football, il a été organisé :

* Du 30 avril au 4 mai au CDFAS d'Eaubonne : Epreuves de certification finales – promotion n°1

* Du 22 au 25 mai au CDFAS d'Eaubonne : Epreuves de certification finales – promotion n°2

. Dans le cadre de la formation au Brevet de Moniteur de Football, il a été organisé :

* Du 14 au 18 Mai 2018 au CDFAS d'Eaubonne : Epreuves de certification finales

* Le Mardi 29 Mai au siège de la Ligue : accompagnement des stagiaires « Un Club - Un Emploi »

- Formation Futsal

Organisation du 28 au 30 Mai 2018 à Drancy d'un module Futsal Perfectionnement du Certificat Fédéral de Futsal Base.

* Le Programme de Performance Fédéral

Le Comité prend connaissance des actions de détectations/sélections :

- Pour la catégorie U14 F (objectif : rassemblement Inter Ligues en Juin 2018) :

. Entraînement le 30 Mai 2018 à Paray Vieille Poste (13 joueuses représentant 10 clubs)

- Pour la catégorie U15 F :

. Du 17 au 20 Mai 2018 : stage national (36 joueuses) – Présence des 22 joueuses franciliennes sélectionnées à l'occasion des rassemblements Inter Ligues

- Pour la catégorie U14 (objectif : rassemblement Inter Ligues en Juin 2018) :

. Match de préparation le 30 Mai 2018 à Versailles : sélection U14 L.P.I.F.F. / FC VERSAILLES 78 (U15) : 3 - 4

- Pour la catégorie U15 (objectif : rassemblement Inter Ligues en Avril 2018) :

. Du 10 au 13 Mai 2018 à Clairefontaine : stage national (65 joueurs dont 16 franciliens)

- Pour la catégorie Seniors :

. Demi-finale de la Coupe des Régions U.E.F.A. (phase nationale) le 26 Mai 2018 à Thiers : sélection L.P.I.F.F. / sélection de la Ligue AUVERGNE-RHONES-ALPES : 0 – 3

* Développement et animation des pratiques

. Finale Régionale du Festival Foot U13 le 05 Mai 2018 à Jouy-le-Moutier

. Commission Régionale de Labellisation le 28 Mai 2018 au siège de la Ligue

. Rassemblement régional des Sections Sportives Scolaires le 31 Mai dernier à Versailles

POINT ARBITRAGE

Classement des arbitres de Ligue – saison 2017/2018

Après avoir pris connaissance de la circulaire promotions/rétrogradations approuvée par la Commission Régionale de l'Arbitrage plénière du 31 Mai dernier, des classements des arbitres par catégorie adoptée lors de cette même réunion, et des précisions de M. Patrick LHERMITE sur ceux-ci, le Comité les entérine à l'unanimité.

Ces classements seront présentés aux arbitres de Ligue lors de la traditionnelle réunion de fin saison.

Statut de l'Arbitrage (article 34) : détermination du nombre minimum de matches à diriger

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité fixe comme suit, pour la saison 2018/2019, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club au titre du Statut de l'Arbitrage :

- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue ou District de Football à 11 ;
- . 15 matches de compétitions officielles pour les arbitres de Ligue Futsal ;
- . 7 matches de compétitions officielles pour les arbitres de District Futsal.

LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL 2018/2019

Le Comité prend connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2018/2019, réalisé en concertation avec les Commissions d'Organisation compétentes, pour les compétitions du Samedi (à l'exception du Football d'Entreprise et du Critérium du Samedi) et du Dimanche.

Il est relevé que :

- . Lors de l'élaboration du Calendrier Sportif Général, il a notamment été tenu compte des impératifs de la F.F.F. sur les dates des Compétitions Nationales (Coupe de France, Coupe de France Féminine, Coupe Gambardella, Phase d'accession au Championnat de France Féminin de D2),

. Pour les compétitions du dimanche :

- Reprise du Championnat Seniors de R1 2 semaines plus tard qu'habituellement car les groupes sont à 12 équipes et non plus 14 équipes.
- Recul d'une semaine du 1^{er} tour de la Coupe Gambardella.
- Une trêve hivernale plus longue que la saison dernière (du 09 décembre 2018 au 20 janvier 2019), sous réserve des matches remis ou de Coupes.
- Le 1^{er} tour de la Coupe de France 2018/2019 a été positionné sur le même week-end que la saison dernière (date qui avait posé moins de difficultés que sur un jour férié).
- Pas de journées complètes de Championnat sur les week-ends de Pâques durant lesquels les clubs organisent ou participent à des tournois.
- Les finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF « Libres » ont été positionnés le 1^{er} week-end du mois de Juin 2019.

. Pour les compétitions U15/U14/U13/U12 :

- Pris en compte des vacances scolaires pour les catégories de jeunes.

Pour les compétitions Seniors Féminines

- Obligation de terminer le Championnat de R1 F le 27 Avril 2019, ce qui a conduit à :
 - * Avancer la 1^{ère} journée du Championnat d'une semaine,
 - * Supprimer une date de journée complète,
 - * Fixer des dates de matches remis en semaine

- Modification du calendrier des premiers tours régionaux de la Coupe de France Féminine : la date du 1^{er} tour a été fixée plus tôt que la saison précédente.
- Pas de journées complètes de Championnat sur les week-ends de Pâques et de la Pentecôte durant lesquels les clubs organisent ou participent à des tournois ainsi que le 11 novembre 2018 qui tombe un samedi.
- Prise en compte de la Coupe du Monde Féminine 2019 et du tournoi international U16 F organisé par la Ligue (pas de compétitions officielles lors de ces 2 évènements).

Le Comité entérine à l'unanimité le Calendrier Sportif Général 2018/2019 des Compétitions du Samedi (cf. annexe 1) et du Dimanche (cf. annexe 2).

Il est enfin relevé que les Calendriers du Championnat Régional Futsal, du Football d'Entreprise et du Critérium du Samedi seront présentés lors d'une prochaine réunion après réception du calendrier de la F.F.F. (pour le Futsal et le Football d'Entreprise).

CHAMPIONNATS FEMININS : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEUSES

Il est préalablement rappelé que dans le cadre de la réforme des Championnats Féminins Seniors et Jeunes adoptée par le Comité lors de sa réunion plénière du 02 Mai 2017, les conditions de participation des jeunes filles aux différentes épreuves ont été modifiées pour la saison 2017/2018 ; néanmoins, après une saison de fonctionnement, il apparaît que ces nouvelles conditions de participation conduisent à des situations contraires à la volonté du Comité de favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre.

Ainsi, après avoir rappelé que l'offre de pratique féminine jeune évoluera à compter de la saison 2019/2020, le Comité décide de revenir aux dispositions applicables avant la réforme en procédant à quelques ajustements.

Ainsi, à compter de la saison 2018/2019, les conditions de participation des jeunes filles aux différents Critériums et Championnats Féminins Jeunes et Seniors sont fixées comme suit :

. Championnats Seniors Féminines à 11 Ligue et Districts et Critériums Départementaux Seniors Féminines à 7 :

. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à ces épreuves, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à ces épreuves, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

. Compétitions U19 F (Ligue et District) :

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U19 F, U18 F et U17 F.

Les joueuses licenciées U16 F peuvent, dans la limite de deux (2) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. Compétition U16 F à effectif réduit :

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U16 F, U15 F et U14 F.

Les joueuses licenciées U13 F peuvent, dans la limite de deux (2) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. Compétition U16 F à 11 :

Sans changement.

La compétition U16 F à 11 est ouverte aux joueuses licenciées U16 F et U15 F.

Les joueuses licenciées U14 F peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Les joueuses licenciées U13 F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DE LABELLISATION

Le Label Jeunes

Le Comité,

Pris connaissance de l'avis de la Commission Régionale de Labellisation du 28 Mai 2018 sur le respect des critères du Label Jeunes par les clubs candidats,

Propose à la L.F.A. d'attribuer le Label Jeunes comme suit (cf. annexe 3).

Les dossiers des clubs concernés sont transmis à la L.F.A. pour décision quant à l'attribution du niveau de Label proposé.

Les Ecoles Féminines de Football

Le Comité,

Pris connaissance de la proposition de la Commission Régionale de Labellisation du 28 Mai 2018 sur le respect des critères de l'Ecole Féminine de Football par les clubs candidats,

Propose à la L.F.A. d'attribuer le titre d'Ecole Féminine de Football comme suit (cf. annexe 4).

Les dossiers des clubs susvisés sont transmis à la L.F.A. pour décision quant à l'attribution du titre d'Ecole Féminine de Football.

QUESTIONS DIVERSES

C. AUBERE

. Revient sur les Finales Elite et Excellence du Championnat National U19 F : victoire de la VGA SAINT-MAUR FF dans la Finale Excellence et défaite du FC PARIS SAINT-GERMAIN dans la Finale Elite.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à ces deux clubs qui ont porté haut les couleurs du football francilien.

. Rappelle les classements des clubs franciliens dans les Championnats de France Féminins de D1 et D2.

C. DELFORGE

. Intervention du District dans des Instituts Médico-Educatifs.

. Nomination du District pour deux prix du Fair-play du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-d'Oise.

. Organisation de l'Assemblée Générale du District le 08 Juin prochain.

. Organisation des Finales des Coupes Départementales les 16 et 17 Juin 2018.

N. GAMMOUDI

. Revient sur l'inauguration du nouveau siège du District qui a eu lieu le 07 Mai dernier.

. Revient sur le rendez-vous avec le Consortium Stade de France au sujet du déroulement des Finales des Coupes Départementales dans cette enceinte.

. Félicite la JAD, le Red Star, Bobigny pour leur accession en division supérieure soit respectivement en N1, Ligue 2 et N2. Sans oublier le RC St Denis qui participe aux phases d'accession à la D2 féminine.

F. THISSERANT

- . Revient sur la journée « Sport pour tous » organisée le 03 Mai dernier à Breuillet.
- . Organisation des Finales des Coupes Départementales le 10 Juin à Orsay et le 17 Juin à Palaiseau.
- . Salue le maintien du FC FLEURY en D1 Féminine.

F. CHARRASSE

- . Revient sur l'organisation de la Finale de la Coupe Nationale Futsal (le 19 Mai dernier à Nanterre).
- . Organisation des Finales des Coupes Départementales les 09, 10 et 13 Juin prochains.
- . Organisation, à compter de la saison 2018/2019, d'une Coupe pour les équipes réserves, d'une Coupe de Football Loisir et d'un Critérium + 45 ans.
- . Formation d'arbitres en Maison d'arrêt.
- . Salue le maintien d'ISSY FF en D2 Féminine.

JC DAIX

- . Revient sur les dernières réunions de la CRPME.
- . Organisation de la dernière réunion de la Commission Régionale Technique le 09 Juin prochain au siège de la Ligue.

R. ROYAN

- . Revient sur la réunion de fin de saison des délégués qui s'est tenue le 25 Mai dernier au siège de la Ligue.
- . Fait un point de l'organisation de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Inter-DOM.

G. MATHIEU

- . Revient sur le plan de développement du Football Loisir présenté lors de l'Assemblée Générale de la L.F.A. du 1^{er} Juin dernier.

JP MEURILLON

- . Demande des précisions quant au montant de l'indemnité pour les nouveaux arbitres et à la durée d'application de cette indemnité réduite (uniquement lors de la saison au cours de laquelle le candidat a suivi la formation ou la saison suivante également ?).
- Ces questions seront traitées lors d'une prochaine réunion plénière du Comité. Les Présidents de District sont dès lors invités à se réunir afin de travailler sur un barème indemnitaire harmonisé.
- . Souligne que le Bureau Exécutif de la L.F.A. du 13 Avril 2018 a fixé à 90 euros le montant maximum des frais pédagogiques de la formation initiale d'arbitres et que cette dernière formation pourrait être partiellement prise en charge via le dispositif des bons de formation du F.A.F.A..
- Il est précisé que cette décision s'inscrit dans le cadre de l'intégration de la formation à l'arbitrage sous l'égide de l'IR2F de la Ligue.
- . Cours d'arbitrage dispensés par le District à la Centrale de Poissy.

P. COUCHOUX

- . Revient sur la Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Futsal.
- . Revient sur les litiges en cours pouvant impacter la Finale de la Coupe Nationale Futsal et le Championnat National Futsal.
- . Revient sur le parcours de TORCY FUTSAL EU qui s'est qualifié pour le 2^{ème} tour de la Phase d'Accession à la D2 Futsal.
- . Souligne que 6 joueurs franciliens U15 vont intégrer le Pôle Espoirs Futsal à Lyon.
- . Fait part de la satisfaction des clubs Futsal quant au dernier numéro du STADIUM MAG consacré à cette pratique.

P. COLLOT

- . Organisation des Finales des Coupes Départementales du 08 au 10 Juin 2018.
- . Rendez-vous à la Préfecture de Melun le 11 Juin prochain.
- . Salue le parcours des clubs seine-et-marnais dans les différentes compétitions et félicite tout particulièrement ceux accédant aux championnats régionaux.

V. COLIN

- . Demande si le dispositif des chèques transport de la Région est reconduit.
- Il est précisé qu'à ce jour, aucune information n'a été transmise par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

J. SANDJAK

- . Donne lecture des courriers de remerciements des Présidents des Districts des HAUTS-DE-SEINE et de SEINE-SAINT-DENIS relatifs à l'avance de trésorerie accordée par la Ligue et à l'inauguration du nouveau siège du District.
- . Informe le Comité du déroulement, au début du mois de Septembre 2018, d'une opération avec le Variété Club de France et les Elus de l'Assemblée Nationale, au profit d'une association venant en aide aux enfants malades.
- . Rappelle aux membres du Comité l'importance de répondre aux différentes invitations.
- . Donne lecture du courrier de convocation du Président de la L.F.A. au sujet des pénalités encourues par la Ligue eu égard à sa politique de partenariat.
- . Informe le Comité de la tenue d'une réunion organisée par la F.F.F. au sujet du District parisien ; les Présidents des Districts franciliens seront conviés à cette réunion.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Président Délégué
Bruno FOUCHET